

## CAHIER DES CHARGES

### I. Informations générales

Intitulé de la mission	Fourniture de matériels et équipements bureautiques
Bénéficiaire(s)	Mairies de Jérémie et des Cayes/ ATLD Grande Anse et Sud
Pays	Haïti

### II. Contexte et justification du besoin

Le programme Urbayiti financé par l'Union européenne et cofinancé par Expertise France est un programme d'appui au secteur urbain mis en œuvre sur la période 2017-2022 avec pour objectif de « *contribuer au développement économique et social du pays et à la résilience des populations face aux risques à travers l'amélioration de la gestion et de la qualité de vie des villes* ».

Expertise France assure la mise en œuvre de la composante d'appui à la gestion urbaine au niveau local et à la réalisation d'opérations municipales en appui à la mairie de Jérémie et des Cayes. L'un des résultats attendus de ce projet est le renforcement de la maîtrise d'ouvrage. A ce titre le projet vise à **renforcer et opérationnaliser les services des collectivités ciblées en matière d'urbanisme et de gouvernance urbaine.**

C'est dans ce cadre qu'Expertise France lance cette consultation pour les communes de Jérémie et des Cayes afin d'équiper les administrations communales et les agences techniques locales de développement en matériels de bureau.

### III. Objectifs et résultats poursuivis

#### 1) Objectif général

Renforcer et opérationnaliser les services des collectivités ciblées en matière d'urbanisme et de gouvernance urbaine

#### 2) Objectifs spécifiques

Doter les administrations communales d'équipements et de matériels bureautiques adéquats.

#### 3) Résultats à atteindre

Les services des communes de Jérémie et des Cayes ainsi que les agences techniques locales départementales sont équipés en matériels leur permettant d'assurer leurs missions.

### IV. Description de la mission

La consultation vise à obtenir d'une société extérieure, pour chacun des lots, la fourniture des matériels bureautiques. Le soumissionnaire fournira toutes les caractéristiques techniques (marque, dimensions, etc.) de tous les éléments constituant son offre. Le soumissionnaire devra livrer les matériels en question dans les locaux des mairies de Jérémie et des Cayes ainsi que ceux des ATLD de la Grande Anse (Ville de Jérémie) et du Sud (Ville des Cayes).

Liste et quantité des matériels :

Poste	Description	Quantité
1	Classeur métallique	31
2	Bureaux (meubles de bureau)	18
3	Fauteuil de bureau	18
4	Chaises visiteurs ou conférence	82

**Livrables attendus**

No Poste	Livrables	Délai de livraison
1	Classeur métallique	7 jours après la date de notification du contrat
2	Bureaux (meubles de bureau)	7 jours après la date de notification du contrat
3	Fauteuil de bureau	7 jours après la date de notification du contrat
4	Chaises visiteurs ou conférence	7 jours après la date de notification du contrat

**V. Lieu, Durée et Modalités d'exécution**

Lieu :

La livraison du matériel devra être effectuée aux Cayes et à Jérémie 7 jours après la date de notification du contrat.

Poste	Description	Quantité	Livraison aux Cayes	Livraison à Jérémie
1	Classeur métallique	31	14	17
2	Bureaux	18	6	12
3	Fauteuil de bureau	18	6	12
4	Chaises visiteurs ou conférence	82	40	42

**LES PRESTATIONS ATTENDUES**

Les prestations attendues sont les suivantes :

- La fourniture du matériel en quantité et selon les spécifications proposées par le prestataire
- La livraison dudit matériel dans les délais aux Cayes et à Jérémie

**FOURNITURE ET LIVRAISON DU MATERIEL**

Le prestataire devra absolument :

- fournir un dossier technique complet pour chaque type et modèle de matériel proposé dans son offre.
- décrire le processus et les stratégies depuis l'achat jusqu'à la livraison de même que les réparations envisagées en cas de défaillance constatées après livraison.

#### **Délai de livraison**

La consultation doit être exécutée pour la totalité de la commande. Le délai d'exécution prend effet à partir de la date de notification du contrat par EF et ne doit pas dépasser les 15 jours. On entend par « délai d'exécution » la livraison, l'installation et la mise en marche du matériel. Le délai de livraison sera considéré comme un critère déterminant de sélection. L'objectif d'Expertise France est que le matériel soit réceptionné par les mairies des Cayes et de Jérémie au plus tard 7 jours calendaires après la notification du marché au soumissionnaire retenu. Expertise France se réserve le droit de varier les quantités de commande sur plus ou moins 10% des quantités initiales sans incidence tarifaire sur les coûts unitaires proposés ni sur le délai de livraison ou d'exécution. Dans ce cas, l'adjudicataire ne peut demander de compensation.

#### **VI. Sélection du prestataire et modalités d'évaluation**

L'entreprise remettra un dossier succinct comportant :

- Patente à jour de l'entreprise
- Quitus fiscal à jour
- Proposition technique et financière
- Délai de livraison

L'offre financière doit préciser le coût en EUR, USD ou en HTG hors taxes détaillé du matériel et des prestations selon le cahier des charges. Les coûts doivent prendre en compte les frais de fret et de dédouanement le cas échéant.